

THÈME 3 – HISTOIRE ET MÉMOIRES

Introduction

Histoire et mémoire, histoire et justice

Axe 1

Histoire et mémoires des conflits

Axe 2

Histoire, mémoire et justice

Etude conclusive

L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes



Monument aux morts de Bléré (Indre-et-Loire).

Introduction - Histoire et mémoire, histoire et justice



1 Omaha Beach en Normandie le 8 juin 1944, deux jours après le débarquement des troupes alliées
Après plus de dix heures de terrible combat, la plage d'Omaha Beach est prise par les troupes américaines alliées.
Entre 1 000 et 3 000 Américains y perdent la vie. C'est par cette plage que sont ensuite acheminés les troupes américaines et le matériel.



2 La plage d'Omaha Beach en 2020 : un lieu de mémoire
Le monument Les Braves, d'Anilore Banon, sur la plage d'Omaha Beach, rend hommage aux soldats alliés tués lors du débarquement en juin 1944. Il a été inauguré le 5 juin 2004, à la veille du 60^e anniversaire du débarquement de Normandie. Œuvre éphémère, *Les Braves* était appelée à disparaître à l'automne 2004, mais a finalement été conservée.

a) Les relations complexes entre histoire et mémoire

Histoire : analyse scientifique et critique du passé (croisement des sources, objectivité).

Mémoire : souvenirs personnels ou collectifs → subjective, émotionnelle.

Le témoignage est précieux mais doit être vérifié.

L'historien peut influencer la mémoire collective (ex. Allemagne, 1962 : étude du génocide intégrée aux programmes scolaires).



1 Le fort de Douaumont, un lieu d'histoire

Des soldats français dans une tranchée après la reconquête du fort de Douaumont, le 24 octobre 1916. Douaumont était un point stratégique du réseau de fortifications de la région de Verdun. Il est pris par les Allemands en février 1916 puis repris par les Français en octobre de la même année.



1 La commémoration du souvenir de l'esclavage

Cérémonie du 10 mai 2013, à Paris, en présence du chef de l'État français François Hollande devant la sculpture *Le Cri, l'écrit* de Fabrice Hyber. Cette œuvre symbolise l'esclavage et son abolition. Le 10 mai est la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition depuis 2006. Cette date a été choisie en référence au jour où les élus de la République ont adopté la loi Taubira du 10 mai 2001 faisant de l'esclavage un crime contre l'humanité. Cette loi est une loi mémorielle.



2 Verdun, un lieu de mémoire

Le 22 septembre 1984, à Verdun, le président de la République française, François Mitterrand (à droite), et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne (RFA), Helmut Kohl (à gauche), rendent hommage aux soldats des deux nations morts au combat durant la Première Guerre mondiale.

b) De la mémoire à la pluralité des mémoires

Chaque individu → mémoire personnelle.

Les groupes → mémoire collective (identité, unité).

Mémoire officielle : entretenue par l'État (commémorations, monuments).

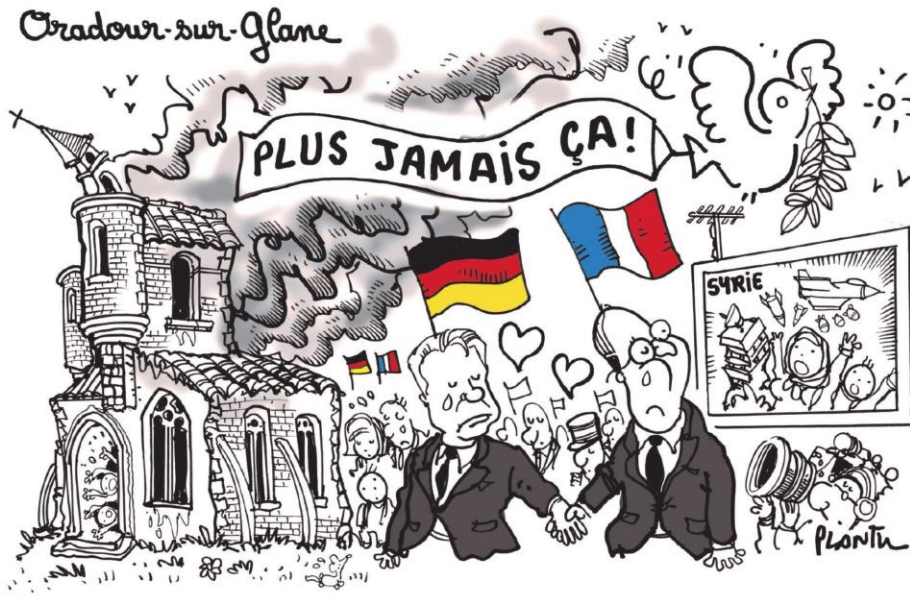
Conflits de mémoires :

- Exemple : Jedwabne (pogrom, 1941, reconnaissance tardive en 1990).

Lois mémorielles pour lutter contre le négationnisme (ex. lois sur la Shoah).

Les mémoires évoluent selon les générations et les contextes.

- Exemple : mémoire de la guerre civile espagnole → visions différentes selon les époques.



3 Les hommes politiques, l'histoire et la mémoire

(Caricature de Plantu parue dans Le Monde, le 4 septembre 2013.)

Les présidents français François Hollande et allemand Joachim Gauck se sont retrouvés pour une commémoration à Oradour-sur-Glane où 642 personnes ont été massacrées le 10 juin 1944 par une division SS. Au même moment en Syrie, le Président syrien Bachar el-Assad exerçait une sévère répression contre une partie de son peuple.

c) L'apparition de nouvelles catégories de crimes

Après 1945 → définition de nouvelles catégories juridiques.

- **Procès de Nuremberg (1945-46)** : crime contre l'humanité = assassinat, extermination, déportation, persécution.

Années 1990 → tribunaux internationaux (Yougoslavie 1993, Rwanda 1994).

- Extension de la définition (torture, viol, emprisonnement).
- Suppression du lien obligatoire avec conflit armé (1994).
- Crimes imprescriptibles → jugés des décennies après.

Rôle des historiens dans les procès :

- Paxton (procès Papon, 1997) → expert du régime de Vichy.
- Rousso → refus pour éviter l'instrumentalisation.
- Jeannenay → défend l'engagement citoyen de l'historien.



2 Juger les crimes contre l'humanité à Nuremberg (1945)

(● Banc des accusés; ● Avocats; ● Juges.)

Du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946, les Alliés victorieux jugent les principaux responsables du Troisième Reich. 21 dignitaires nazis comparaissent devant le tribunal militaire international, accusés de crimes contre la paix, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et de complot en vue de commettre des crimes. 12 d'entre eux sont condamnés à mort, 6 à des peines de prison et 3 sont acquittés.



3 Photographies de personnes tuées lors du génocide des Tutsi en 1994, **Mémorial** du génocide de Kigali, Rwanda

Pour rendre plus concrète la réalité du génocide alors que de nombreux corps sont demeurés introuvables, le Mémorial du génocide de Kigali affiche les photographies de victimes.

Axe 1 - Histoire et mémoires des conflits

Entre opposition et complémentarité, quels rapports l'histoire et les mémoires des conflits entretiennent-elles ?



1 La mémoire pour réconcilier : Konrad Adenauer et Charles de Gaulle à Reims (8 juillet 1962)

(« À regarder les choses en prenant du recul... », dessin de Behrendt paru dans le *Süddeutscher Zeitung*, 9 juillet 1962.)

Au cours d'une visite officielle de sept jours, le chancelier de la RFA se rend à Reims dont la cathédrale avait été bombardée et incendiée en 1914 par les Allemands. Après un défilé militaire franco-allemand, de Gaulle et Adenauer assistent ensemble à la messe dans la cathédrale. Le dessinateur de presse Behrendt présente cette réconciliation franco-allemande sous le regard de Frédéric II de Prusse, Napoléon et Bismarck.



2 La mémoire comme un objet de tensions : le monument aux morts de la Première Guerre mondiale d'Algier

(À gauche, monument aux morts d'Algier, dit Le Pavois, sculpture de Paul Landowski, 1928. À droite, la version modifiée par l'artiste M'Hamed Issiakhem en 1978.)

Ce monument aux morts est érigé au cœur d'Algier en 1928 en l'honneur des habitants de la ville tués durant la Première Guerre mondiale. Deux cavaliers, l'un arabe, l'autre français encadrent Marianne. Ils portent un soldat mort étendu sur un bouclier. Le monument symbolise la fraternité entre combattants algériens et français. En 1978, seize ans après l'indépendance, les autorités algériennes font recouvrir la sculpture d'un coffrage en béton sur lequel deux mains brisant des chaînes sont sculptées.



a) Pendant le conflit : une histoire orientée

1. Légitimer la guerre

- Chaque camp fabrique un récit qui accuse l'adversaire :
 - France 1914 : victime de l'Allemagne.
 - Allemagne : guerre préventive.
 - Lénine : guerre voulue par le capitalisme/impérialisme.
- Les causes réelles (complexes) → simplifiées pour nourrir la haine.

2. Une recherche historique entravée

- Propagande + censure → impossibilité de travail scientifique.
- Exemples :
 - WWI → justifications nationales contradictoires.
 - Guerre d'Algérie : Henri Alleg, *La Question* (1958) interdit → presse muselée.



Le partage du monde par les puissances coloniales

(Carte postale allemande, 1912.)

Au premier plan, les puissances coloniales comme la France et le Royaume-Uni se partagent le « gâteau » qu'est le monde. À l'arrière-plan, la puissance allemande est maintenue en dehors de ce partage.



Le revanchisme français face à l'Allemagne

(Albert Bettannier, *La Tache noire*, 1887, Deutsches Historisches Museum.)

Lors de ce cours, le maître d'école joue sur le sentiment de revanche français. On remarque l'Alsace-Moselle en noir et l'uniforme militaire de l'élève.

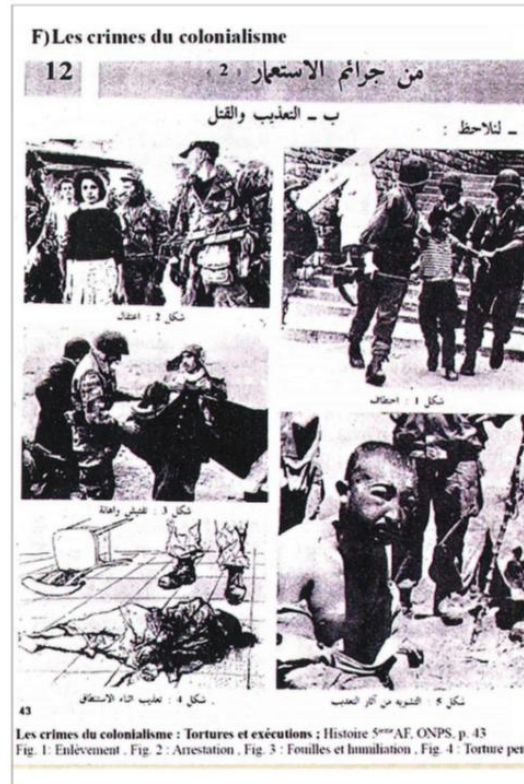
b) Premières interprétations et travaux historiques

1. Le récit des vainqueurs

- Vainqueurs imposent leur version :
 - Traité de Versailles (1919) → Allemagne reconnaît sa responsabilité (article 231).
 - Algérie → FLN s'impose comme seul acteur de l'indépendance (éclipse le MNA).

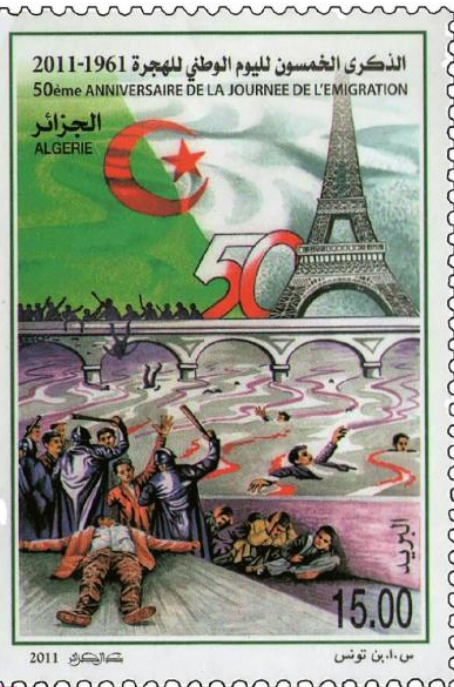
2. Premiers travaux et diffusion

- Après-guerre, premiers travaux possibles :
 - Pierre Renouvin (1925) : évite la responsabilité française.
- L'école transmet une mémoire orientée :
 - Allemagne (1933) : esprit de revanche.
 - France : Jules Isaac → manuel pacifiste (responsabilités partagées).



1 La vision de la guerre dans un manuel scolaire algérien

Extrait du manuel unique de la classe de 4^e publié en 2006 issu du chapitre sur « la guerre de libération nationale et les méfaits de l'armée française ».



3 La mémoire algérienne de la guerre

(Timbre poste algérien de 2011 commémorant la répression de la manifestation du 17 octobre 1961.)

À Paris, le 17 octobre 1961, une manifestation non autorisée de militants FLN est violemment réprimée par la police. On compte plusieurs dizaines de morts et de disparus. Occultée par les autorités, la brutalité de la répression est tue pendant près de 30 ans avant que les travaux d'historiens ne la mettent en lumière.

c) Vers la vérité et l'apaisement

1. Les débats historiques

- Progrès grâce aux archives :
 - France : archives guerre d'Algérie ouvertes seulement en 1992.
 - Algérie : toujours fermées.
- Historiens → recours aux témoignages (Benjamin Stora).
- Nouvelles thèses : Fritz Fischer (1961) → Allemagne responsable de WWI.
- Dialogue international (FR/ALL/ALG) → dépassement des lectures partisans.

2. Commémorations et reconnaissance officielle

- France :
 - Loi de 1999 → reconnaissance de la « guerre d'Algérie ».
 - Mémoriaux (2002, 2003).
 - Macron (2018) → reconnaissance de la torture systématique.
- Algérie : FLN conserve son récit + archives fermées.
- Gestes de réconciliation :
 - Hollande & Merkel à Verdun (2016, centenaire).



1 Le monument aux martyrs : célébrer la lutte armée et la révolution algérienne

Le monument aux martyrs à Alger est inauguré en 1982, vingt ans après l'indépendance. Des statues représentant des moudjahidin (combattants de l'Armée de libération nationale) et des soldats algériens sont au pied du monument.



3 Faire du symbole de la destruction celui de la réconciliation

En 1931, des anciens combattants de divers pays posent ensemble en compagnie d'une veuve de guerre devant la cathédrale de Reims, pour militer pour la paix.

Axe 2 - Histoire, mémoire et justice

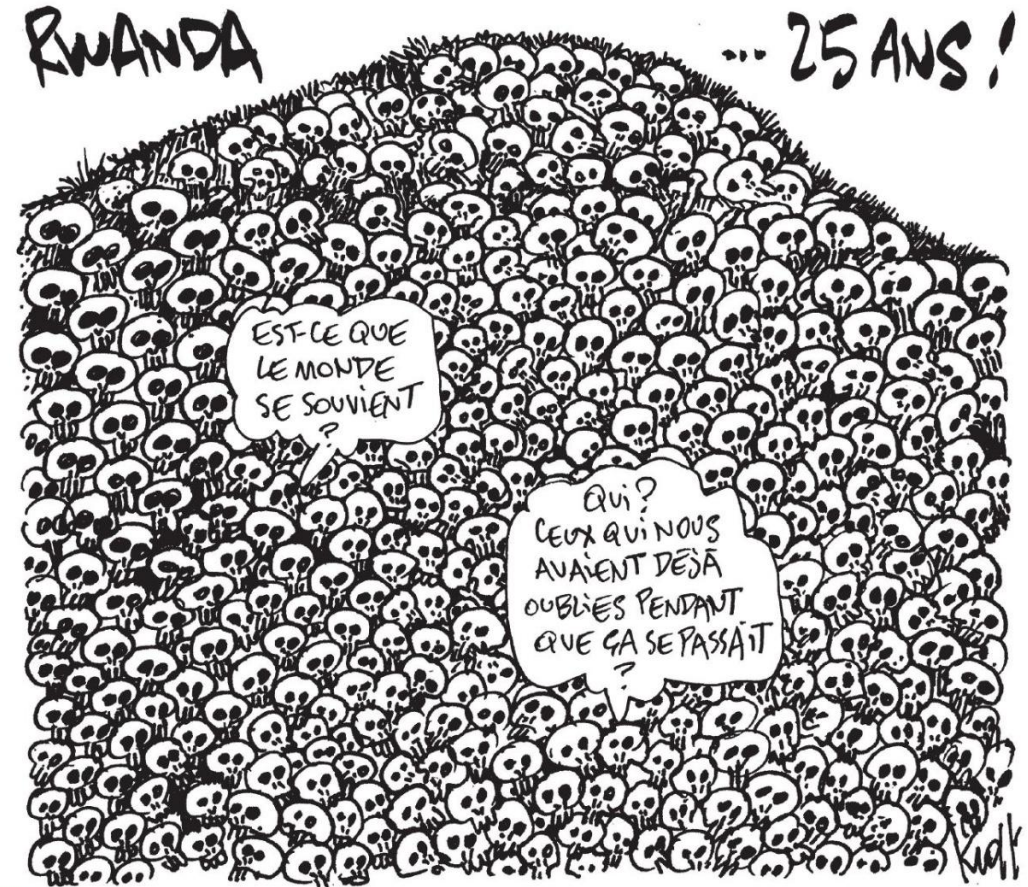
Comment la justice peut œuvrer pour apaiser la mémoire et rétablir la paix ?



1 La guerre civile yougoslave voit se multiplier les crimes de guerre

(Assassinat des civils musulmans à Bijeljina [Bosnie], le 31 mars 1992.)

En 1992, durant la guerre en Bosnie des troupes paramilitaires serbes lancent des opérations de « nettoyage ethnique » visant à chasser par la terreur les civils bosniaques musulmans des zones revendiquées par les Serbes de Bosnie. Le photojournaliste américain Ron Haviv a suivi la milice des « Tigres d'Arkan » et photographié leurs exactions. Ces clichés seront ensuite utilisés comme preuves par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin de condamner les membres de cette milice nationaliste.



2 Quels souvenirs pour le génocide rwandais dans la mémoire collective ?

(Caricature de Kroll parue dans Le Soir (Belgique), 6 avril 2019.)

En 2019, les commémorations du génocide des Tutsis organisées par l'État rwandais ont permis de poursuivre la politique de réconciliation engagée par le président Paul Kagamé. La caricature de Kroll s'interroge à la fois sur la place de ce génocide dans la mémoire collective tout en rappelant la lenteur coupable de la communauté internationale à intervenir et à s'interposer lors des massacres.

a) L'amnistie ou l'oubli : une paix sans justice

1. Nuremberg et la naissance des concepts juridiques

- Nuremberg & Tokyo (1945-1946) → jugent dirigeants nazis et japonais.
- France : épuration judiciaire limitée, loi d'amnistie (1951).
- Espagne : transition démocratique = « pacte du silence » (1977).
- Loi de mémoire historique (2007) → reconnaissance des victimes du franquisme. L'amnistie = outil d'unité mais ne soigne pas les blessures.

2. La vérité remplace l'oubli

- Commissions « Vérité et réconciliation » :
 - Argentine (1983), Chili (1990-1991).
- Afrique du Sud (1995) : amnistie en échange d'aveux → 7 000 criminels + 22 000 victimes témoignent.



4 Le box des accusés au procès de Nuremberg

Quelques-uns des principaux accusés
Fonctions et verdict

- 1 Hermann Göring, maréchal du Reich
Peine de mort ; se suicide en prison
- 2 Joachim Von Ribbentrop, ministre des Affaires Étrangères
Peine de mort
- 3 Wilhelm Keitel, chef d'État-major de la Wehrmacht
Peine de mort
- 4 Ernst Kaltenbrunner, chef de l'Office Suprême de Sécurité du Reich
Peine de mort
- 5 Alfred Rosenberg, ministre des Territoires de l'État, idéologue
Peine de mort
- 6 Fritz Sauckel, responsable de la réquisition de la main d'œuvre dans les territoires occupés
Peine de mort
- 7 Alfred Jodl, général et chef des opérations militaires
Peine de mort
- 8 Albert Speer, ministre de l'Armement et architecte d'Hitler
20 ans de prison, libéré en 1966
- 9 Rudolf Hess, idéologue, proche d'Hitler
Prison à vie
- 10 Karl Dönitz, grand amiral, chef de la Marine
10 ans de prison, libéré en 1956



4 Le jugement tardif d'un gardien d'Auschwitz en 2016
Sergent SS Reinhold Hanning (assis à droite), 94 ans, jugé en Allemagne pour sa fonction de gardien à Auschwitz, le 17 juin 2016. Condamné à cinq ans de prison, il meurt le 30 mai 2017, avant que le procès en appel ait pu se tenir.

b) Justice internationale ou locale : instruments de justice transitionnelle

1. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

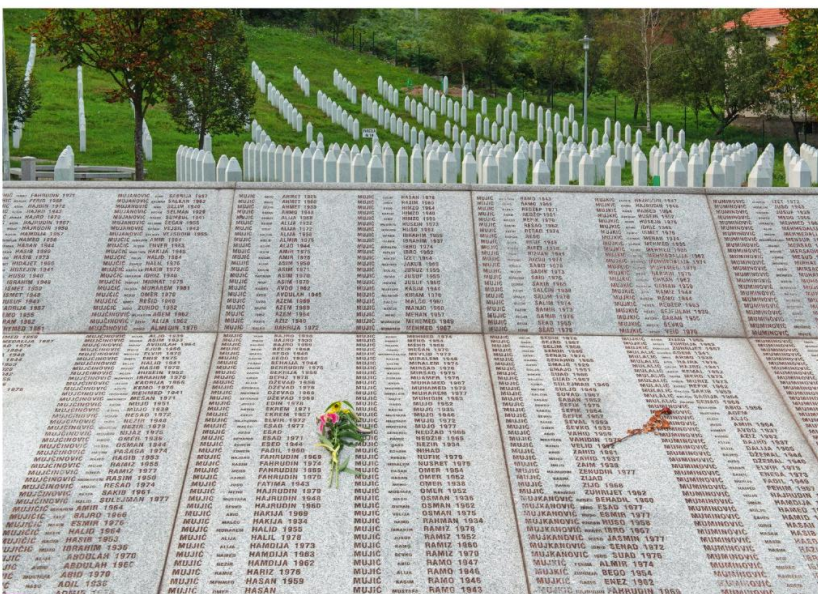
- Créé par l'ONU en 1993.
- Jugements jusqu'en 2017 → 169 inculpés, 90 condamnés.
- Définition des crimes contre l'humanité + notion « d'entreprise criminelle commune ».
- Limites : Srebrenica (1995).

2. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) & gacaca

- Créé en 1994 → 93 responsables jugés.
- Mais : incapable de traiter les millions de dossiers.
- Rwanda → tribunaux gacaca (2002-2012), 12 000 juridictions locales → 2 millions de dossiers.
Justice communautaire, favorise réconciliation mais controversée.

3. La Cour pénale internationale (CPI)

- Créée en 2002 (Statut de Rome, 1998).
- 123 États membres.
- Limites : refus USA, Russie, Chine, Inde.
- Crédibilité fragilisée → ex. acquittement Laurent Gbagbo (2019).



2 Le cimetière et le mémorial de Srebrenica

Entre le 11 et le 22 juillet 1995, environ 8 000 hommes et adolescents bosniaques sont tués par l'armée des Serbes de Bosnie dans la ville de Srebrenica, située à l'est de la Bosnie. Il s'agit du plus important massacre en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.



1 Le déroulement d'un procès gacaca

En plein air ou dans des locaux scolaires, les cours gacaca siègent en présence d'une assemblée de villageois parfois importante ❶. L'accusé ❷ est directement confronté aux victimes et aux témoins ❸ et chacun se défend oralement, sans avocat, face à des juges ❹ issus de la communauté villageoise (reconnaissables à leur écharpe aux couleurs du Rwanda).

c) Pardon, mémoire et réconciliation

1. La politique du pardon

- Allemagne après 1945 :
 - Réconciliation avec Israël → réparations (1952).
 - Jumelages culturels.

2. Commémorer pour réconcilier

- Rwanda : commémorations annuelles (ex. 25e anniversaire en 2019).
- Ex-Yougoslavie : mémoire conflictuelle, tensions persistantes.
L'UE = facteur potentiel de réconciliation.



1 Radovan Karadzic lors de son procès en 2016

Né en 1945, Radovan Karadzic devient psychiatre. Condamné en 1985 pour une affaire de détournement de fonds, il fonde en 1990 le Parti nationaliste serbe et devient en 1992 le président de la [République serbe de Bosnie](#). Dans la guerre civile, son armée reçoit l'aide de la Serbie. C'est sous son autorité que les crimes de guerre vont être commis par ses troupes en Bosnie. Inculpé par le TPIY dès 1995, il prend la fuite en 1997 et demeurera introuvable jusqu'à son arrestation en 2008.



5 Camp de prisonniers gardé par l'armée serbe de Bosnie

Photographie de prisonniers musulmans bosniaques prise en 1992. Des images de ce type furent utilisées comme pièces à conviction lors du procès Karadzic.

Etude conclusive - L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes

Comment les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes se sont-elles construites après la Seconde Guerre mondiale ?



1 La mémoire des bourreaux

(Photographie prise par un officier SS dans le ghetto de Varsovie, 1943.)

Cette photographie de familles juives, enfermées dans le ghetto de Varsovie et dirigées de force vers la déportation, témoigne de leur extermination systématique. Prise par un officier SS, elle fut projetée avec de nombreux autres documents dans la salle du procès de Nuremberg en 1945-1946, et reprise par Alain Resnais dans son film *Nuit et Brouillard* en 1956.



2 La participation des historiens aux procès mémoriels

(Dessin de Noëlle Herrenschtmidt, 3 novembre 1997, BPL)

De nombreux procès furent organisés après celui de Nuremberg pour juger les criminels nazis et leurs collaborateurs. En France, en 1997-1998, le procès de Maurice Papon, haut-fonctionnaire de Vichy, est au cœur de l'actualité médiatique. Appelés à la barre en tant que « témoins », des historiens comme Jean-Pierre Azéma viennent apporter leur éclairage sur le régime de Vichy et la collaboration, leur présence au tribunal étant l'objet d'un débat sur le rapport entre histoire et justice.

a) Une place délicate dans les sociétés en reconstruction

1. Face à l'horreur

- Shoah & Porajmos = projet d'extermination planifié par les nazis.
- Nuremberg (1945-1946) → jugement des criminels nazis.
- Création juridique : « crimes contre l'humanité ».
- 1948 → ONU définit le génocide (Raphaël Lemkin).

2. Le « mythe résistancialiste »

- Après-guerre → priorité = reconstruction nationale.
- Victimes juives/tsiganes souvent fondues dans récit global des souffrances.
- France : « mythe résistancialiste » (Henry Rousso) = tous résistants.
- Culture & politique : mise en avant héroïsme (film *Nuit et Brouillard* partiellement censuré).



1

Arrestation dans le ghetto de Varsovie, 1943

Cette photographie a été prise par des soldats allemands lors de la répression de l'insurrection juive du ghetto de Varsovie (Pologne), du 19 avril au 16 mai 1943. Elle est restée confidentielle jusqu'au procès de Nuremberg où elle fut exposée comme pièce à charge contre les accusés.



1

Sélection de Juifs hongrois sur la deuxième rampe en été 1944

Source : *L'Album d'Auschwitz*, Yad Vashem, Jérusalem, Israël.

Cette photographie fait partie de *L'Album d'Auschwitz* : c'est un ensemble de clichés pris à l'été 1944 par deux SS chargés de prendre des photos.



1

L'accusé : Adolf Eichmann

Adolf Eichmann protégé par une cage de verre.
Le procès est entièrement filmé et diffusé dans le monde.
Il se déroule à la Maison du peuple à Jérusalem :
cette salle de spectacle a été transformée en tribunal
afin de pouvoir accueillir un public nombreux.

b) L'émergence de la mémoire de la Shoah

1. Le tournant du procès Eichmann (1961)

- Début → procès isolés (Göth 1946, Höss 1947).
- Eichmann jugé en Israël : procès médiatisé mondialement.
- Place la Shoah au centre du débat.
- Historiens → Paxton (1973) : rôle actif de Vichy dans la déportation.

2. Une demande sociale de compréhension

- Années 1970-1990 → explosion d'œuvres littéraires, artistiques, cinématographiques.
 - Primo Levi, *Si c'est un homme*.
 - Série *Holocaust* (1978).
 - *Shoah* (Claude Lanzmann, 1985).
 - *La Liste de Schindler* (Spielberg, 1993).
- Traque continue → Klarsfeld.
- Procès Papon (1997-1998) = médiatisation de la collaboration française.



2 Nuit et Brouillard, le documentaire et la censure

Jean-Michel Frodon (dir.), « Le cinéma et la Shoah », *Cahiers du cinéma*, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2007.
Cette image de 1941 **a** montrant le camp de transit de Pithiviers (Loiret) est présente dans *Nuit et Brouillard*.
Les Juifs arrêtés en France étaient regroupés à Pithiviers ou d'autres camps de transit avant leur déportation.
La censure française exige alors de masquer la présence à gauche d'un gendarme français surveillant le camp.
L'image d'origine **b** est rétablie en 1997 dans la version vidéo.



c) Le « devoir de mémoire » aujourd'hui

1. L'action des pouvoirs publics

- Multiplication des lieux de mémoire.
- France : Chirac (1995) reconnaît responsabilité de l'État dans la déportation.
- Lois mémorielles : loi Gayssot (1990) contre négationnisme.
- Risques :
 - perte d'impact avec le temps,
 - instrumentalisations politiques de l'histoire,
 - montée du négationnisme.

2. La mémoire du génocide des Tsiganes

- Long oubli, reconnaissance tardive :
 - Allemagne = 1982.
 - France = 2016.
- Peu d'œuvres ou de lieux commémoratifs.
- Discriminations persistantes en Europe de l'Est.



1 Le Mur des Noms au Mémorial de la Shoah (Paris)

Jacques Chirac et Simone Veil devant le Mur des Noms sur le parvis du Mémorial le 25 janvier 2005. Les noms des 76 000 Juifs français déportés y sont gravés par année de déportation et par ordre alphabétique.

2 Simone Veil et Jacques Chirac lors du 60^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, en 2005

Le président français, accompagne à Auschwitz des élèves et d'anciens déportés dont la femme politique française Simone Veil, survivante d'Auschwitz.

